

Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brassac Séance du 05 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un le cinq janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente décembre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Delphine BARTHÈS, Christine BORDIER, Catherine MENGOZZI, Messieurs Lucien BIAU, Jean-Paul CORBIÈRE, Jean-François FABRE, Jean-Loup FOURNIÉ, Michel GATIMEL et Bernard SOULET, Mme Vanessa MALLERET ayant donné procuration à M. Jean-Claude GUIRAUD, Mme Élodie ROUANET ayant donné procuration à Mme Christine CALVET et M. Hugo DIEZ ayant donné procuration à M. Jean-François FABRE.

Absents :

Secrétaire de Séance : Christine CALVET

Date de la publication : le 15 janvier 2021

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Ajout de deux points :

- Règlement marchés ;
- Validation CLECT ;

01/2021 – N°4245 : Autorisation engagement dépenses d'investissement *Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 janvier 2021*

Monsieur le Maire rappelle que, dans l'attente du vote du budget primitif, le Conseil Municipal peut, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autoriser à engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits seront ensuite inscrits au Budget 2021.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements telles que présentées ci-dessous :

Opérations	Articles	Libellés	Montants
206	2188	Acquisitions diverses	10.000 €
207	2313	Travaux divers bâtiments	10.000 €
208	2315	Travaux divers voirie et réseaux	10.000 €

02/2021 – N°4246 : Programme modernisation camping municipal : Création opération et demande de subvention au titre du fonds L'OCCAL *Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 janvier 2021*

↳ Vu la délibération n°99/2020- 4243 prise au cours de la séance du 08 décembre 2020 ;

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que des devis comparatifs ont été sollicités auprès de divers artisans afin de pouvoir compléter le dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie au titre du fonds l'OCCAL.

De plus, dans l'attente du vote du budget primitif, le Conseil Municipal peut, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autoriser à engager et mandater des dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux et arrête le plan de financement suivant :

➤ Montant Total H.T.	:	32 818.58 €
➤ Subvention Région (L'OCCAL)	:	23 000.00 €
➤ Autofinancement	:	9 818.58 €

- autorise Monsieur le Maire à engager et mandater la dépense d'investissement telle que présentée ci-dessous :

Opérations	Articles	Libellés	Montants
396	21	Modernisation Camping Municipal	39 382.30 €

.../...

.../...

03/2021 – N°4247 : Programme rénovation énergétique bâtiment camping : demande de subventions et création opération

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 janvier 2021

↳ Vu la délibération n°99/2020- 4243 prise au cours de la séance du 08 décembre 2020 ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention de la Région peut être sollicitée au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Des devis ont été demandés pour les divers travaux de bâtiment à réaliser et pour la complétude du dossier.

De plus, dans l'attente du vote du budget primitif, le Conseil Municipal peut, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autoriser à engager et mandater des dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux et arrête le plan de financement suivant :

➤ Montant Total H.T.	:	28 206.10 €
➤ Subvention Région 30%	:	8 461.00 €
➤ Autofinancement	:	19 745.10 €

- autorise Monsieur le Maire à engager et mandater la dépense d'investissement telle que présentée ci-dessous :

Opérations	Articles	Libellés	Montants
397	2135	Rénovation Energétique bâtiment camping	33 847.32 €

04/2021 – N°4248 : Aménagement secrétariat et Espace France services : demande de subventions

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 janvier 2021

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune s'est portée candidate pour être labélisée Espace France Services, qui est l'évolution des Maisons de Service au Public. Des travaux doivent être réalisés afin de répondre au cahier des charges imposé par les services de l'État. Ce nouvel espace va être créé au niveau de la salle de réunion qui jouxte les bureaux du secrétariat de Mairie sise Place de l'Hôtel de Ville à Brassac sur la parcelle cadastrée section AD n°41.

Dans ce même programme, afin d'améliorer l'accueil du public et le fonctionnement des services administratifs de la Mairie, des travaux d'aménagement sont envisagés sur les bureaux du secrétariat de Mairie.

A cet effet, une subvention d'État peut être sollicitée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Tarn et arrête le plan de financement suivant :

➤ Montant total HT	69 988.58 €
Montant total TTC	83 986.29 €
➤ Subvention Etat 50%	34 994.29 €
➤ Autofinancement	34 994.29 €

05/2021 – N°4249 : Règlement marchés et foires

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 janvier 2021

↳ Vu la proposition de nouveau règlement concernant les foires et marchés élaboré par la commission vie locale ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider ledit règlement dont un exemplaire est joint au présent extrait du registre des délibérations avec prise à effet au 1^{er} février 2021.

06/2021 – N°4250 : GF Signal : cotisation annuelle

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 janvier 2021

↳ Vu la délibération n° 3359 en date du 6 juin 2011 relative à l'aide financière que la commune apporte au Groupement Forestier du Signal ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte d'attribuer la subvention de **56,25 €**, correspondant à la cotisation annuelle 2021, au G.F « Le Signal ».

.../...

.../...

**07/2021 – N°4251 : Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2020 -
Attributions de compensation aux communes**
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 15 janvier 2021

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de délibérer sur l'approbation de la modification tableau d'évaluation des charges transférées par les communes à la communauté pour l'année 2020.

Il présente le tableau d'évaluation des charges transférées qui doit être modifié afin de régulariser les attributions de compensation des communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2020.
- approuve le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau ci-annexé.

L'ordre du jour étant épuisé,

Séance levée à 19h50